

Cour de cassation

**LIBERCAS**

11 - 2020

## ACTE SOUS SEING PRIVE [VOIR: 077 PREUVE

### *Convention synallagmatique - Nombre d'originaux - Application*

Une convention qui a été signée par toutes les parties et dans laquelle chaque partie déclare avoir reçu un exemplaire original signé pour accord permet de déterminer le nombre d'originaux (1). (1) Voir les concl. du MP publiées à leur date dans AC.

- Art. 1325 Code civil

Cass., 3/10/2019

C.2018.0585.N

[ECLI:BE:CASS:2019:ARR.20191003.5](#)

Pas. nr. ...

### *Convention synallagmatique - Nombre d'originaux - Application*

Une convention qui a été signée par toutes les parties et dans laquelle chaque partie déclare avoir reçu un exemplaire original signé pour accord permet de déterminer le nombre d'originaux (1). (1) Voir les concl. du MP publiées à leur date dans AC.

- Art. 1325 Code civil

Cass., 3/10/2019

C.2018.0585.N

[ECLI:BE:CASS:2019:ARR.20191003.5](#)

Pas. nr. ...

## AIDE SOCIALE (CENTRES PUBLICS D')

### *Revenu d'intégration sociale - Montant - Cohabitants - Cohabitation avec des ascendants ou descendants majeurs du premier degré - Ressources - Prise en considération - Calcul*

Il suit de l'article 34, § 2, de l'arrêté royal du 11 juillet 2002 portant règlement général en matière de droit à l'intégration sociale, que, quelle que soit la méthode de calcul appliquée pour le mettre en oeuvre, les ressources de l'ascendant ou du descendant du demandeur qui ne dépassent pas le montant du revenu d'intégration sociale prévu pour un bénéficiaire cohabitant doivent, pour l'octroi fictif de ce revenu à cet ascendant ou descendant, qui n'est pas exclu de pareil octroi, être prises en considération comme le prescrit l'article 16 de la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale (1). (1) Voir les concl. du MP.

Cass., 18/11/2019

S.2019.0021.F

[ECLI:BE:CASS:2019:ARR.20191118.3F.7](#)

Pas. nr. ...

## APPEL

### *Matière répressive (y compris douanes et accises) - Appel principal. forme. délai*

#### *Déclaration de griefs d'appel - Dépôt tardif - Force majeure - Effet - Prolongation du délai - Durée*

La force majeure qui empêche la partie appelante de déposer la requête ou le formulaire de griefs dans le délai imposé par les articles 203 et 204 du Code d'instruction criminelle n'a pas pour effet de la dispenser de l'obligation d'accomplir cette formalité, mais seulement de proroger le délai précité du temps durant lequel cette circonstance subsiste (1). (1) Voir Cass. 13 novembre 2019, RG P.19.0984.F, Pas. 2019, n° 593 ? et note.

- Art. 203 et 204 Code d'Instruction criminelle

Cass., 20/11/2019

P.2019.0874.F

[ECLI:BE:CASS:2019:ARR.20191120.8](#)

Pas. nr. ...

## ARBITRAGE

### *Sentence arbitrale - Contradiction - Annulation*

En vertu de l'article 1717, § 3, a), iv, du Code judiciaire, une sentence arbitrale ne peut être annulée que si celle-ci comporte des dispositions contraires ou une contradiction dans sa motivation, qui ne sauraient être considérées comme une contradiction d'ordre purement factuel et qui sont à assimiler à une absence de motivation (1). (1) Voir les concl. du MP publiées à leur date dans AC.

- Art 1717, § 3, a), iv Code judiciaire

Cass., 3/10/2019

C.2017.0558.N

[ECLI:BE:CASS:2019:ARR.20191003.2](#)

Pas. nr. ...

### **Sentence arbitrale - Contradiction - Annulation**

En vertu de l'article 1717, § 3, a), iv, du Code judiciaire, une sentence arbitrale ne peut être annulée que si celle-ci comporte des dispositions contraires ou une contradiction dans sa motivation, qui ne sauraient être considérées comme une contradiction d'ordre purement factuel et qui sont à assimiler à une absence de motivation (1). (1) Voir les concl. du MP publiées à leur date dans AC.

- Art 1717, § 3, a), iv Code judiciaire

Cass., 3/10/2019

C.2017.0558.N

[ECLI:BE:CASS:2019:ARR.20191003.2](#)

Pas. nr. ...

## **ARMES**

### **Arme de chasse - Cession au titulaire d'un permis de chasse - Défaut de transmission de l'avis de cession au gouverneur - Conséquence dans le chef du cessionnaire**

La transmission au gouverneur de l'avis de cession d'une arme longue au titulaire d'un permis de chasse n'est pas en soi et par nature une déclaration en vue d'obtenir une autorisation de détention d'une arme de chasse mais permet d'assurer la traçabilité d'une telle arme en cas de cession à un titulaire de permis de chasse, dispensé de l'obligation d'autorisation préalable; même à supposer que le fait de détenir une arme en sachant que les formalités propres à rendre cette détention régulière ont été omises soit constitutif d'une infraction, indépendamment de la question de savoir à qui incombe l'accomplissement des formalités requises, ce fait ne saurait constituer une infraction aux articles 11 et 12 de la loi du 8 juin 2006, qui visent l'obligation d'autorisation d'une arme à feu, et non la détention d'une telle arme non régulièrement enregistrée (1). (1) Voir les concl. du MP. L'« arme longue » est définie à l'art. 2, 10°, de la loi du 8 juin 2006 (« loi sur les armes »), dont l'art. 12, al. 1er, dispense de l'autorisation préalable visée à l'art. 11 notamment « 1° (les) « titulaires d'un permis de chasse qui peuvent détenir des armes longues autorisées à cette fin, là où le permis de chasse est valable (...) ». La chasse étant une compétence régionale, c'est la réglementation de la Région qui a (ou des Régions qui ont) émis le (ou les) permis de chasse dont l'intéressé est titulaire qui détermine les types d'armes qu'il est autorisé à détenir en vertu de cette disposition. (M.N.B.)

- Art. 25, § 1er, et 28, al. 5 A.R. du 20 septembre 1991

- Art. 4, 11, § 1er, 12, al. 1er, 1°, et 23, al. 2 L. du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes

Cass., 30/10/2019

P.2019.0647.F

[ECLI:BE:CASS:2019:ARR.20191030.1](#)

Pas. nr. ...

## **CONVENTION**

### **Droits et obligations des parties - Entre parties**

#### **Obligation contractuelle - Manquement fautif - Obligation de réparation - Réparation en nature**

L'obligation de réparation résultant du manquement fautif d'une obligation contractuelle vise à replacer le créancier dans la situation dans laquelle il se serait trouvé si le manquement ne s'était pas produit, la réparation en nature ne pouvant imposer une charge plus importante au débiteur.

- Art. 1149 Code civil

Cass., 3/10/2019

C.2017.0621.N

[ECLI:BE:CASS:2019:ARR.20191003.3](#)

Pas. nr. ...

**Obligation contractuelle - Manquement fautif - Obligation de réparation - Réparation en nature**

L'obligation de réparation résultant du manquement fautif d'une obligation contractuelle vise à replacer le créancier dans la situation dans laquelle il se serait trouvé si le manquement ne s'était pas produit, la réparation en nature ne pouvant imposer une charge plus importante au débiteur.

- Art. 1149 Code civil

Cass., 3/10/2019 C.2017.0621.N [ECLI:BE:CASS:2019:ARR.20191003.3](#) Pas. nr. ...

**Droits et obligations des parties - Envers les tiers****Existence d'une convention - Conséquence pour les tiers**

Si, en vertu de l'article 1165 du Code civil, une convention n'a d'effets qu'entre les parties, il reste qu'un tiers doit reconnaître l'existence d'une convention et les effets qui en découlent pour les parties contractantes (1). (1) Cass. 4 octobre 2010, RG C.09.0632.N, Pas. 2010, n° 573.

- Art. 1165 Code civil

Cass., 3/10/2019 C.2018.0438.N [ECLI:BE:CASS:2019:ARR.20191003.4](#) Pas. nr. ...

**Existence d'une convention - Conséquence pour les tiers**

Si, en vertu de l'article 1165 du Code civil, une convention n'a d'effets qu'entre les parties, il reste qu'un tiers doit reconnaître l'existence d'une convention et les effets qui en découlent pour les parties contractantes (1). (1) Cass. 4 octobre 2010, RG C.09.0632.N, Pas. 2010, n° 573.

- Art. 1165 Code civil

Cass., 3/10/2019 C.2018.0438.N [ECLI:BE:CASS:2019:ARR.20191003.4](#) Pas. nr. ...

**Fin****Convention à durée indéterminée - Moment**

Une convention à durée indéterminée peut être résiliée à tout moment (1). (1) Voir Cass. 8 février 2018, RG C.17.0255.N, Pas. 2018, n° 88 ; Cass. 29 mai 2015, RG C.13.0390.N, Pas. 2015, n° 354.

Cass., 29/11/2019 C.2018.0588.F [ECLI:BE:CASS:2019:ARR.20191129.1F.1](#) Pas. nr. ...

**Violation d'une interdiction de démarcher la clientèle pendant l'exécution du contrat - Commandes obtenues à la suite de ce démarchage après la résiliation du contrat - Indemnisation - Principe**

Il ne résulte pas du principe général du droit suivant lequel une convention à durée indéterminée peut être résiliée à tout moment qu'une partie qui a violé l'interdiction de démarcher la clientèle pendant l'exécution du contrat ne doit pas indemniser son cocontractant pour les commandes obtenues à la suite de ce démarchage après la résiliation du contrat.

Cass., 29/11/2019 C.2018.0588.F [ECLI:BE:CASS:2019:ARR.20191129.1F.1](#) Pas. nr. ...

**HUISSIER DE JUSTICE****Pourvoi en cassation - Signification de la requête après l'expiration du délai légal - Faute ou négligence de l'huissier de justice - Monopole légal - Force majeure**

Les exigences de l'article 6, § 1er de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales relatives au droit d'accès à un tribunal, le monopole que l'article 519, § 1er, du Code judiciaire réserve aux huissiers de justice, ainsi que les limites résultant, quant au choix de l'huissier, des règles de compétence territoriale prévues à l'article 516 du même code, impliquent que la faute ou la négligence de cet officier ministériel puisse constituer un cas de force majeure prorogeant le délai légal pour introduire le pourvoi du temps durant lequel la partie demanderesse s'est trouvée dans l'impossibilité absolue de former ce recours (1). (1) Voir les concl. du MP.

Cass., 18/11/2019

C.2018.0510.F

[ECLI:BE:CASS:2019:ARR.20191118.3F.1](#)

Pas. nr. ...

## INDEMNITE DE PROCEDURE

### *Affaires jointes - Octroi de plusieurs indemnités de procédure*

Avant d'allouer plusieurs indemnités de procédure, le juge est tenu de vérifier si les affaires jointes, considérées dans leur ensemble, ne constituent pas plutôt qu'un même litige, des litiges distincts (1). (1) Voir les concl. du MP publiées à leur date dans AC.

- Art. 1er, al. 1er et 2 A.R. du 26 octobre 2007

- Art. 1017, al. 1er Code judiciaire

Cass., 3/10/2019

C.2018.0585.N

[ECLI:BE:CASS:2019:ARR.20191003.5](#)

Pas. nr. ...

### *Affaires jointes - Octroi de plusieurs indemnités de procédure*

Avant d'allouer plusieurs indemnités de procédure, le juge est tenu de vérifier si les affaires jointes, considérées dans leur ensemble, ne constituent pas plutôt qu'un même litige, des litiges distincts (1). (1) Voir les concl. du MP publiées à leur date dans AC.

- Art. 1er, al. 1er et 2 A.R. du 26 octobre 2007

- Art. 1017, al. 1er Code judiciaire

Cass., 3/10/2019

C.2018.0585.N

[ECLI:BE:CASS:2019:ARR.20191003.5](#)

Pas. nr. ...

## LOUAGE DE CHOSES

### **Bail commercial - Fin (congé. renouvellement. etc)**

#### *Demande de renouvellement - Refus - Travaux de transformation - Etablissement du locataire à proximité - Droit à l'indemnité d'éviction*

En vertu de l'article 25, alinéa 1er, 1°, de la loi sur les baux commerciaux, si le preneur a régulièrement manifesté sa volonté d'user de son droit de renouvellement et se l'est vu refuser, il a droit à une indemnité fixée forfaitairement à un an de loyer si le bailleur entend reconstruire l'immeuble conformément au 3° de l'article 16, I, de la loi du 30 avril 1951 sur les baux commerciaux a pour but la protection du fonds de commerce; l'indemnité d'éviction, telle qu'elle est fixée par cette loi, vise à indemniser le locataire pour la perte du fonds de commerce, qui est la conséquence de l'éviction; le locataire conserve son droit à l'indemnité d'éviction, bien qu'il ait installé son fonds de commerce à proximité des lieux loués, lorsque ce déménagement est la conséquence du refus de renouvellement du bail (1). (1) Voir les concl. du MP.

Cass., 18/11/2019

C.2019.0123.F

[ECLI:BE:CASS:2019:ARR.20191118.3F.4](#)

Pas. nr. ...

#### *Demande de renouvellement - Refus - Travaux de transformation - Etablissement du locataire à proximité - Conservation de la clientèle - Droit à l'indemnité d'éviction*

Dans la mesure où il déduit de l'article 16, I, 6°, de la loi sur les baux commerciaux que le preneur, dont la demande de renouvellement a été refusée sur la base de l'article 16, I, 3°, de cette loi et qui a quitté les lieux loués à l'expiration du bail, ne peut prétendre à une indemnité d'éviction dès lors qu'il est allé s'établir à proximité des lieux loués et a pu ainsi conserver sa clientèle, le moyen manque en droit (1). (1) Voir les concl. du MP.

Cass., 18/11/2019

C.2019.0123.F

[ECLI:BE:CASS:2019:ARR.20191118.3F.4](#)

Pas. nr. ...

## OBLIGATION

### *Obligation contractuelle - Manquement fautif - Obligation de réparation*

L'obligation de réparation résultant du manquement fautif d'une obligation contractuelle vise à replacer le créancier dans la situation dans laquelle il se serait trouvé si le manquement ne s'était pas produit, la réparation en nature ne pouvant imposer une charge plus importante au débiteur.

- Art. 1149 Code civil

Cass., 3/10/2019

C.2017.0621.N

[ECLI:BE:CASS:2019:ARR.20191003.3](#)

Pas. nr. ...

### *Obligation contractuelle - Manquement fautif - Obligation de réparation*

L'obligation de réparation résultant du manquement fautif d'une obligation contractuelle vise à replacer le créancier dans la situation dans laquelle il se serait trouvé si le manquement ne s'était pas produit, la réparation en nature ne pouvant imposer une charge plus importante au débiteur.

- Art. 1149 Code civil

Cass., 3/10/2019

C.2017.0621.N

[ECLI:BE:CASS:2019:ARR.20191003.3](#)

Pas. nr. ...

## POURVOI EN CASSATION

### **Matière civile - Délais dans lesquels il faut se pourvoir ou signifier le pourvoi - Divers**

#### *Huissier de justice - Monopole légal - Signification de la requête après l'expiration du délai légal - Faute ou négligence de l'huissier de justice - Force majeure*

Les exigences de l'article 6, § 1er de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales relatives au droit d'accès à un tribunal, le monopole que l'article 519, § 1er, du Code judiciaire réserve aux huissiers de justice, ainsi que les limites résultant, quant au choix de l'huissier, des règles de compétence territoriale prévues à l'article 516 du même code, impliquent que la faute ou la négligence de cet officier ministériel puisse constituer un cas de force majeure prorogeant le délai légal pour introduire le pourvoi du temps durant lequel la partie demanderesse s'est trouvée dans l'impossibilité absolue de former ce recours (1). (1) Voir les concl. du MP.

Cass., 18/11/2019

C.2018.0510.F

[ECLI:BE:CASS:2019:ARR.20191118.3F.1](#)

Pas. nr. ...

### **Matière civile - Décisions contre lesquelles on peut se pourvoir - Décisions contre lesquelles on ne peut pas se pourvoir en raison de leur nature**

#### *Loi du 22 juillet 1970 relative au remembrement légal de biens ruraux - Demande non introduite selon les modalités fixées par la loi - Jugement rendu par le juge de paix - Jugement rendu en dernier ressort*

Le pourvoi en cassation dirigé contre un jugement rendu en dernier ressort par le juge de paix par lequel celui-ci déclare irrecevable la demande de l'intéressé au motif qu'elle n'a pas été introduite selon les modalités fixées par la loi est irrecevable (1). (1) C. const., 8 mai 2019, n° 62/2019.

- Art. 23, al. 12, et 43 L. du 22 juillet 1970 relative au remembrement légal de biens ruraux

Cass., 3/10/2019

C.2016.0357.N

[ECLI:BE:CASS:2019:ARR.20191003.1](#)

Pas. nr. ...

***Loi du 22 juillet 1970 relative au remembrement légal de biens ruraux - Demande non introduite selon les modalités fixées par la loi - Jugement rendu par le juge de paix - Jugement rendu en dernier ressort***

Le pourvoi en cassation dirigé contre un jugement rendu en dernier ressort par le juge de paix par lequel celui-ci déclare irrecevable la demande de l'intéressé au motif qu'elle n'a pas été introduite selon les modalités fixées par la loi est irrecevable (1). (1) C. const., 8 mai 2019, n° 62/2019.

- Art. 23, al. 12, et 43 L. du 22 juillet 1970 relative au remembrement légal de biens ruraux

Cass., 3/10/2019 C.2016.0357.N [ECLI:BE:CASS:2019:ARR.20191003.1](#) Pas nr. 116

***Loi du 22 juillet 1970 relative au remembrement légal de biens ruraux - Demande non introduite selon les modalités fixées par la loi - Jugement rendu par le juge de paix - Jugement rendu en dernier ressort***

Le pourvoi en cassation dirigé contre un jugement rendu en dernier ressort par le juge de paix par lequel celui-ci déclare irrecevable la demande de l'intéressé au motif qu'elle n'a pas été introduite selon les modalités fixées par la loi est irrecevable (1). (1) C. const., 8 mai 2019, n° 62/2019.

- Art. 23, al. 12, et 43 L. du 22 juillet 1970 relative au remembrement légal de biens ruraux

Cass., 3/10/2019 C.2016.0357.N [ECLI:BE:CASS:2019:ARR.20191003.1](#) Pas. nr. ...

***Loi du 22 juillet 1970 relative au remembrement légal de biens ruraux - Demande non introduite selon les modalités fixées par la loi - Jugement rendu par le juge de paix - Jugement rendu en dernier ressort***

Le pourvoi en cassation dirigé contre un jugement rendu en dernier ressort par le juge de paix par lequel celui-ci déclare irrecevable la demande de l'intéressé au motif qu'elle n'a pas été introduite selon les modalités fixées par la loi est irrecevable (1). (1) C. const., 8 mai 2019, n° 62/2019.

- Art. 23, al. 12, et 43 L. du 22 juillet 1970 relative au remembrement légal de biens ruraux

Cass., 3/10/2019 C.2016.0357.N [ECLI:BE:CASS:2019:ARR.20191003.1](#) Pas nr. 116

## **PRET**

***Mise à disposition d'une somme - Nature***

La mise à disposition de la somme prêtée constitue un fait juridique qui peut être prouvé par toutes voies de droit (1). (1) Voir les concl. du MP publiées à leur date dans AC.

- Art. 1892 Code civil

Cass., 3/10/2019 C.2018.0585.N [ECLI:BE:CASS:2019:ARR.20191003.5](#) Pas. nr. ...

***Prêt de consommation - Divers emprunteurs - Remise à l'un d'entre eux***

La remise des sommes prêtées à l'un des emprunteurs, avec le consentement des autres emprunteurs, satisfait aux dispositions l'article 1892 du Code civil (1). (1) Voir les concl. du MP publiées à leur date dans AC.

- Art. 1892 Code civil

Cass., 3/10/2019 C.2018.0585.N [ECLI:BE:CASS:2019:ARR.20191003.5](#) Pas. nr. ...

***Prêt de consommation - Divers emprunteurs - Remise à l'un d'entre eux***

La remise des sommes prêtées à l'un des emprunteurs, avec le consentement des autres emprunteurs, satisfait aux dispositions l'article 1892 du Code civil (1). (1) Voir les concl. du MP publiées à leur date dans AC.

- Art. 1892 Code civil

Cass., 3/10/2019 C.2018.0585.N [ECLI:BE:CASS:2019:ARR.20191003.5](#) Pas. nr. ...

### **Mise à disposition d'une somme - Nature**

La mise à disposition de la somme prêtée constitue un fait juridique qui peut être prouvé par toutes voies de droit (1). (1) Voir les concl. du MP publiées à leur date dans AC.

- Art. 1892 Code civil

Cass., 3/10/2019

C.2018.0585.N

[ECLI:BE:CASS:2019:ARR.20191003.5](#)

Pas. nr. ...

## **PREUVE**

### **Matière civile - Généralités**

#### **Prêt - Mise à disposition d'une somme - Nature**

La mise à disposition de la somme prêtée constitue un fait juridique qui peut être prouvé par toutes voies de droit (1). (1) Voir les concl. du MP publiées à leur date dans AC.

- Art. 1892 Code civil

Cass., 3/10/2019

C.2018.0585.N

[ECLI:BE:CASS:2019:ARR.20191003.5](#)

Pas. nr. ...

#### **Prêt - Mise à disposition d'une somme - Nature**

La mise à disposition de la somme prêtée constitue un fait juridique qui peut être prouvé par toutes voies de droit (1). (1) Voir les concl. du MP publiées à leur date dans AC.

- Art. 1892 Code civil

Cass., 3/10/2019

C.2018.0585.N

[ECLI:BE:CASS:2019:ARR.20191003.5](#)

Pas. nr. ...

### **Matière civile - Preuve littérale - Généralités**

#### **Obligation unilatérale - Mention dans la convention synallagmatique**

Eu égard à la finalité de la formalité prévue à l'article 1326 du Code civil, la preuve de l'obligation assumée par le débiteur est également rapportée lorsque cette obligation est consignée dans une convention synallagmatique qui satisfait à l'article 1325 du Code civil (1). (1) Voir les concl. du MP publiées à leur date dans AC.

- Art. 1325 et 1326 Code civil

Cass., 3/10/2019

C.2018.0585.N

[ECLI:BE:CASS:2019:ARR.20191003.5](#)

Pas. nr. ...

#### **Convention synallagmatique - Nombre d'originaux - Application**

Une convention qui a été signée par toutes les parties et dans laquelle chaque partie déclare avoir reçu un exemplaire original signé pour accord permet de déterminer le nombre d'originaux (1). (1) Voir les concl. du MP publiées à leur date dans AC.

- Art. 1325 Code civil

Cass., 3/10/2019

C.2018.0585.N

[ECLI:BE:CASS:2019:ARR.20191003.5](#)

Pas. nr. ...

#### **Convention synallagmatique - Nombre d'originaux - Application**

Une convention qui a été signée par toutes les parties et dans laquelle chaque partie déclare avoir reçu un exemplaire original signé pour accord permet de déterminer le nombre d'originaux (1). (1) Voir les concl. du MP publiées à leur date dans AC.

- Art. 1325 Code civil

Cass., 3/10/2019

C.2018.0585.N

[ECLI:BE:CASS:2019:ARR.20191003.5](#)

Pas. nr. ...

#### **Obligation unilatérale - Mention dans la convention synallagmatique**

Eu égard à la finalité de la formalité prévue à l'article 1326 du Code civil, la preuve de l'obligation assumée par le débiteur est également rapportée lorsque cette obligation est consignée dans une convention synallagmatique qui satisfait à l'article 1325 du Code civil (1). (1) Voir les concl. du MP publiées à leur date dans AC.

- Art. 1325 et 1326 Code civil

Cass., 3/10/2019

C.2018.0585.N

[ECLI:BE:CASS:2019:ARR.20191003.5](#)

Pas. nr. ...

## PRINCIPES GENERAUX DU DROIT [VOIR AUSSI: 576 ABUS

### "Fraus omnia corrumpit"

Le principe général du droit *Fraus omnia corrumpit* vise à réduire à néant les effets juridiques découlant d'une manoeuvre dolosive, mais cet effet n'excède pas ce qui est nécessaire pour empêcher la réalisation de l'objectif poursuivi par dol (1). (1) Voir P. Van Ommeslaghe, « Droit des obligations, I, Bruxelles, Larcier, 2010, n°308 ; A. Lenaerts, *Fraus omnia corrumpit in het privaatrecht*, Bruges, die Keure, 2013, n° 300.

Cass., 3/10/2019

C.2018.0438.N

[ECLI:BE:CASS:2019:ARR.20191003.4](#)

Pas. nr. ...

### "Fraus omnia corrumpit"

Le principe général du droit *Fraus omnia corrumpit* vise à réduire à néant les effets juridiques découlant d'une manoeuvre dolosive, mais cet effet n'excède pas ce qui est nécessaire pour empêcher la réalisation de l'objectif poursuivi par dol (1). (1) Voir P. Van Ommeslaghe, « Droit des obligations, I, Bruxelles, Larcier, 2010, n°308 ; A. Lenaerts, *Fraus omnia corrumpit in het privaatrecht*, Bruges, die Keure, 2013, n° 300.

Cass., 3/10/2019

C.2018.0438.N

[ECLI:BE:CASS:2019:ARR.20191003.4](#)

Pas. nr. ...

### *Convention - Fin - Convention à durée indéterminée - Moment*

Une convention à durée indéterminée peut être résiliée à tout moment (1). (1) Voir Cass. 8 février 2018, RG C.17.0255.N, Pas. 2018, n° 88 ; Cass. 29 mai 2015, RG C.13.0390.N, Pas. 2015, n° 354.

Cass., 29/11/2019

C.2018.0588.F

[ECLI:BE:CASS:2019:ARR.20191129.1F.1](#)

Pas. nr. ...

## SECURITE SOCIALE

### Généralités

#### *Charte de l'assuré social - Institution de sécurité sociale - Décision - Notification - Recours - Délai - Point de départ - Preuve*

L'article 23, alinéa 1er, de la loi du 11 avril 1995 visant à instituer la charte de l'assuré social, impose à l'institution qui invoque la tardiveté du recours de l'assuré social contre une décision qu'elle a prise d'établir le point de départ du délai; en prescrivant, en son alinéa 1er, que, sans préjudice des dispositions légales ou réglementaires particulières, la notification d'une décision se fait par lettre ordinaire ou par la remise d'un écrit à l'intéressé et, en son alinéa 2, que le Roi peut déterminer les cas dans lesquels la notification doit se faire par lettre recommandée à la poste, ainsi que les modalités d'application de cette notification, l'article 16 de la même loi n'a pas pour effet de limiter la preuve qui incombe à l'institution à la seule existence, à l'exclusion de sa date, de la notification ou de la prise de connaissance de la décision par l'assuré social (1). (1) Voir les concl. du MP.

Cass., 18/11/2019

S.2019.0003.F

[ECLI:BE:CASS:2019:ARR.20191118.3F.2](#)

Pas. nr. ...

#### *Charte de l'assuré social - Institution de sécurité sociale - Décision - Notification - Recours - Délai - Point de départ - Preuve - Présomption - Appréciation*

---

---

Les constatations de l'arrêt que « [l'assuré social] a joint les décisions aux requêtes et qu'une date d'envoi figure sur les décisions » ne permettent pas de présumer que les plis ont été remis au service de la poste le jour de cette date au sens de l'article 53bis, 2°, du Code judiciaire (1). (1) Voir les concl. du MP.

Cass., 18/11/2019

S.2019.0003.F

[ECLI:BE:CASS:2019:ARR.20191118.3F.2](#)

Pas. nr. ...

## VENTE

### *Objet - Plusieurs choses - Moment où la vente est parfaite*

Lorsque l'objet de la vente porte sur plusieurs choses, la vente est parfaite dès que les parties sont convenues du prix global sans qu'il soit requis que le prix soit déterminé pour chaque chose.

- Art. 1583 Code civil

Cass., 29/11/2019

C.2019.0045.F

[ECLI:BE:CASS:2019:ARR.20191129.1F.2](#)

Pas. nr. ...